

La UNE



Lundi 21 octobre 2024

OPÉRATION ADRESSAGE dans différents quartiers du Gosier

Les services municipaux ont entrepris en ce dernier trimestre 2024, la pose de panneaux de lieux-dits et de dénomination de voies. Au fil du temps, les inscriptions s'effacent, il est alors indispensable de renouveler le parc panneaux de la commune et de le compléter.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'adressage, une compétence communale menée par le service Voirie et Réseaux Divers de la ville du Gosier et qui s'étendra sur plusieurs jours. La première vague de septembre/octobre 2024, comprendra l'installation d'une cinquantaine de panneaux dans divers quartiers du territoire communal tels que : Belle-Plaine, Mathurin, Labrousse, Labouaye.

L'adressage des communes est organisé par les mairies et revêt une importance capitale. Il est essentiel que toutes les rues soient nommées et numérotées pour permettre aux usagers de se localiser facilement. Pour être conforme, une commune doit respecter plusieurs réglementations, les normes encadrant la mise en place de l'adressage étant en constante évolution.

L'adressage des communes est crucial pour plusieurs raisons :

- Fluidifier la circulation.
- Faciliter l'intervention des secours.
- Permettre aux usagers de se repérer plus facilement.
- Faciliter le recensement et l'élaboration des listes électorales.
- Simplifier l'implantation de la fibre pour les techniciens.

